



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

marins-pêcheurs

Question écrite n° 10175

Texte de la question

M. Patrick Roy attire l'attention de M. le ministre de l'agriculture et de la pêche sur la situation dramatique de la pêche française. Comme beaucoup de Français, les professionnels de la pêche en mer subissent de plein fouet la montée dramatique du prix du pétrole. Au-delà de la venue médiatique du Président de la République au Guilvinec. Il lui demande quelles sont les mesures réelles et efficaces que le Gouvernement compte prendre, sans pénaliser les consommateurs sur le prix du poisson. Il souhaite connaître ses intentions sur cette question.

Texte de la réponse

Les difficultés rencontrées par le secteur des pêches maritimes dues notamment à l'augmentation du prix du carburant ont mobilisé l'ensemble du Gouvernement. Lors d'une réunion au palais de l'Élysée le 16 janvier 2008, le Président de la République a rappelé son engagement personnel pour assurer le développement de cette filière stratégique pour l'économie et l'emploi de notre littoral, face à la raréfaction de la ressource et l'augmentation du coût des carburants. Constatant que les mesures annoncées le 6 novembre dernier au Guilvinec ont été appliquées sans délai, il a décidé la mise en oeuvre, dès 1er février, d'un plan de développement durable de la filière pêche française en métropole et outre-mer. Ce plan, élaboré par le ministère de l'agriculture et de la pêche, en relation étroite avec la Commission européenne et les représentants de la filière, sera doté de 310 millions d'euros sur une période de trois ans, ce qui constitue un effort financier sans précédent. Il met en oeuvre quinze mesures concrètes réparties en quatre chapitres pour assurer le retour à la viabilité économique des entreprises de pêche, notamment celles qui sont le plus durement affectées par le prix élevé des carburants. Ce retour à la viabilité économique et à la compétitivité des entreprises de pêche sera atteint par un effort sans précédent pour adapter la flotte de pêche à son environnement en réduisant la dépendance au carburant des navires de pêche ; l'amélioration du chiffre d'affaires des armements à la pêche grâce à une meilleure valorisation des produits de la pêche. L'État soutiendra, à ce titre, l'établissement de signes de qualité et d'écolabels pour la pêche française ; l'amélioration des conditions d'exploitation des entreprises dans leur environnement économique local grâce à l'action conjointe de l'État, des collectivités territoriales et autres partenaires locaux. Le plan pour une pêche durable et responsable met également en oeuvre des moyens financiers importants pour favoriser une gestion optimale de la ressource en renforçant, notamment, la connaissance scientifique de l'état de la ressource halieutique. Il s'attache à renforcer l'attractivité du secteur de la pêche en améliorant l'offre de formation des professionnels de la pêche, en favorisant l'installation des jeunes pêcheurs et en incitant les partenaires sociaux à garantir une rémunération mensuelle minimale pour chaque marin-pêcheur. Après les drames qui ont endeuillé la pêche française et l'ensemble de la communauté des gens de mer ces derniers mois à l'occasion des naufrages du Sokalique, du Mon Bijou, du Marcel Di Santo et de la P'tite Julie, le plan pour une pêche durable et responsable prévoit des dispositions concrètes pour renforcer la sécurité des marins-pêcheurs à la mer en accélérant la mise en oeuvre du plan de sécurité à la pêche, en équipant chaque marin-pêcheur d'une balise de positionnement individuelle et en formulant des propositions qui permettront le renouvellement de la flotte de pêche avec des navires neufs et sûrs. Un comité de suivi se réunira tous les deux mois et vérifiera la bonne application du plan.

Données clés

Auteur : [M. Patrick Roy](#)

Circonscription : Nord (19^e circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 10175

Rubrique : Aquaculture et pêche professionnelle

Ministère interrogé : Agriculture et pêche

Ministère attributaire : Agriculture et pêche

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 13 novembre 2007, page 6929

Réponse publiée le : 19 février 2008, page 1403